



SE-UNSA Académie de REIMS

Maison des syndicats

15 bd de la paix BP149 51055 REIMS

03 26 88 25 53

[ac-reims@se-uns.org](mailto:ac-reims@se-uns.org)

<http://sections.se-uns.org/reims/>



## Les Enseignants de l'UNSA

FLASH SE-UNSA du 2 novembre 2009

Second degré

Au sommaire :

1/ Mouvement inter-académique

2/ Santé au travail : le SE-UNSA mène l'enquête...

3/ Société : Libertés individuelles : Quand Edwige bégaye....

### 1/ Mouvement Inter-Académique

Voici les principales infos d'après la 1ere mouture de la circulaire (non définitive) sur les mutations.

#### Calendrier prévisionnel :

- ouverture du serveur : du 19 novembre au 8 décembre
- commissions de barèmes : du 11 au 22 janvier (selon les académies)
- Mouvement spécifique : du 27 au 29 janvier puis du 8 au 10 février
- Mouvement inter-académique: du 8 au 18 mars.

#### Principales évolutions concernant les barèmes et les bonifications

- **Résidence de l'enfant** : L'âge maximum de l'enfant passe de 20 à 18 ans. C'est un alignement sur le 1er degré. La bonification est liée à l'autorité parentale et le code civil fixe la fin de cette autorité à la majorité ou à l'émancipation de l'enfant. Par contre, il n'y a pas de changement pour l'âge pris en compte dans le cadre du rapprochement de conjoint (20 ans).
- **Bonification DOM** : Le mot "natif " remplace "originaire".
- **Mutation simultanée** : suppression de la bonification pour les non-conjoints. Cette bonification était très peu utilisée (80 cas en 2008).

La cellule Info mobilité sera ouverte dès la parution de la note de service (5 novembre) et jusqu'à la fermeture des serveurs (8 décembre).

Le projet de mouvement serait envoyé aux candidats au moment de la remise des documents aux organisations syndicales. Une confirmation sera faite par téléphone si modification en CAPN ou SMS si projet confirmé.

### 2/ Santé au travail : le SE-UNSA mène l'enquête...

**Dans la continuité des actions menées depuis plusieurs années sur la santé au travail, le SE-UNSA a décidé de lancer un questionnaire en ligne en direction de la profession.**

Les données recueillies serviront de point d'appui pour faire avancer ce dossier tant auprès du ministère que dans les GRH des rectorats. Elles devront aussi permettre d'engager le débat dans les Comités d'Hygiène et Sécurité qui vont dans un avenir proche être transformés en CHS conditions de travail.

**Pour le SE-UNSA, à l'heure où l'on met en avant le développement de la Gestion des Ressources Humaines dans l'Éducation nationale, cette question de la santé des personnels ne peut rester sous le boisseau.** Dans des situations de fragilité personnelle et professionnelle, le Ministère de l'Éducation nationale est loin d'accorder à ses salariés l'attention, l'accompagnement, voire l'aide qu'ils sont en droit d'attendre. La prévention, l'accompagnement et le suivi tout au long de leur carrière restent à obtenir.

**Pour contribuer à cette action qui vous concerne, prenez quelques instants et remplissez ce questionnaire en ligne.**

<http://www.se-uns.org/sante/intro.htm>

### 3/Société : Libertés individuelles : Quand Edwige bégaye...

L'UNSA a pris connaissance des décrets parus au Journal Officiel du 18 octobre 2009 sur décision unilatérale du gouvernement. Ils créent deux fichiers traitant de données à caractère personnel, l'un relatif à la prévention des atteintes à la sécurité publique, l'autre concernant les enquêtes administratives liées à la sécurité publique.

Pour l'UNSA, si l'Etat doit garantir la sûreté personnelle et collective, il doit aussi veiller à la protection de la vie privée des personnes. Ainsi, l'Etat doit-il trouver un équilibre entre deux missions : assurer la sécurité et garantir les libertés individuelles. C'est notamment parce qu'il ne l'avait pas fait que l'UNSA avait combattu, il y a un an, le défunt fichier Edvige.

L'UNSA constate, à la lecture des nouveaux décrets, que la mobilisation démocratique d'alors a porté des fruits importants comme :

- la séparation des données en des fichiers désormais distincts, avec une utilisation mieux encadrée ;
- la disparition du fichage des personnalités, ou encore des renseignements sur les opinions, la santé ou l'orientation sexuelle ;
- le principe d'une limitation temporelle au fichage.

Pour autant, sur trois points au moins, l'UNSA ne peut que manifester son inquiétude démocratique. Le fichage d'enfants de 13 ans ne peut être envisagé que de façon très exceptionnelle et avec un encadrement très étroit. L'introduction de données sur « l'origine géographique », notion très floue, ouvre toutes les possibilités pour qu'elle soit traduite en termes d'origine ethnique. Enfin, le fichage des activités syndicales est particulièrement choquant, ces dernières relevant d'un droit démocratique fondamental et non d'une atteinte potentielle à la sécurité publique.

Alors même que les fichiers contenant des données personnelles se multiplient de façon problématique, l'UNSA est favorable à ce qu'une réglementation soit instaurée. Mais parce qu'elle touche à des questions délicates relevant des libertés fondamentales, elle devrait relever de l'intervention du législateur précédée d'une large concertation, et non du passage en force.

#### 4/ Pour info :

**On connaît enfin les grands axes de la réforme du lycée...**

**Pour en savoir plus :** <http://sections.se-uns.org/reims/spip.php?article207>

**Mastérisation de la formation et la place du concours : une initiative commune ... sans le SNES !**

**Pour en savoir plus :** <http://www.se-uns.org/spip.php?article1911>

**Les infos pratiques, l'actualité sur :** <http://sections.se-uns.org/reims/>  
[www.se-uns.org](http://www.se-uns.org)

**Consultez également nos sites départementaux**

<http://sections.se-uns.org/08> <http://sections.se-uns.org/10>

<http://sections.se-uns.org/51> <http://sections.se-uns.org/52>

*N'hésitez pas à transférer ces informations par voie électronique à vos collègues*

<p><b>Jean-Michel ALA VOINE, Secrétaire académique 03.26.88.25.53</b> <b>Francis GRENET, Secrétaire Académique adjoint, en charge du second degré 06.88.30.23.74</b> <b>Didier VANOTTI élu à la CAPA des PEGC</b></p>
---

*Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer que grâce aux cotisations de ses adhérents.  
Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre.*